N : 2005-11-14
Service : Finances

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- LE CONSEIL MUNCIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Première étape du cycle budgétaire, le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de présenter le contexte dans lequel s'inscrit la préparation du budget 2006, ce qu'en sont les contraintes, les limites et l'évolution, d'expliciter les stratégies financières et les engagements politiques de l'équipe municipale.

1 – Le contexte de la préparation budgétaire.

L'accroissement de la facture énergétique limite les perspectives de croissance à court terme. Par la suite, les exportations devraient rester un moteur important de la croissance et la demande intérieure poursuivrait sa consolidation grâce au redressement du pouvoir d'achat des ménages. Malgré la montée des risques inflationnistes qui conduit la BCE à durcir son discours, cette dernière devrait, selon les analystes, encore s'en tenir au statu quo en 2006 du fait de la faiblesse de l'activité en Europe.

Les prévisions à moyen terme du prix du pétrole sont plus optimistes que ces derniers mois. Avec un prix du Brent redescendu sous la barre des 60 USD le baril, les marchés ont revu à la baisse leurs anticipations, tablant dorénavant sur une stabilisation à 60 USD en 2006, notamment du fait de la remise en état des infrastructures du golfe du Mexique plus rapide qu'attendu.

Les pressions inflationnistes ont nettement poussé à la hausse les taux de marché dans la zone euro. Les dernières données en la matière (inflation à 2 ½ % en glissement annuel pour la zone euro en septembre, inflation sous-jacente à 1 ½ %) ont convaincu de nombreux opérateurs qu'une hausse des taux était envisageable à court terme. Cependant, en l'absence de rebond significatif de la croissance, ce scénario apparaît toujours peu probable, ainsi le taux refi de la BCE devrait rester à 2 % d'ici la fin 2006.

Les anticipations de hausse des taux se sont fortement redressées dès la publication des chiffres d'inflation élevés pour septembre. La courbe des taux futures sur Euribor 3 mois s'est décalée vers le haut de 25 points de base sur la partie mars 2006 - décembre 2006 mais reste relativement plate au-delà (hausse des taux de 2 ¾ à 3 % entre mars 2007 et décembre 2008). La probabilité pour que la BCE hausse les taux directeurs de 50 points de base en 2006 est faible. Tant que l'activité ne montrera pas de signes forts d'accélération, les anticipations de durcissement monétaire n'ont pas de raison d'être revues à la hausse.

Le retour de la parité €/$ vers les 1,20 est une bonne nouvelle pour la zone EURO bien que, depuis le début du mois d'octobre certains indicateurs favorisent le dollar à court et moyen terme. Néanmoins, les positions sont assez équilibrées.

Les derniers indicateurs conjoncturels portant sur la zone euro demeurent dans l'ensemble favorables. Les indices manufacturiers (PMI) ainsi que les indices synthétiques nationaux (Ifo, Insee, Banque de France, Isae) sont bien orientés. L'affaiblissement de l'euro conjugué au ressaut du commerce international a largement bénéficié au secteur manufacturier.

1.1 Les relations financières entre l'Etat et les Collectivités locales.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le contrat de croissance et de solidarité Etat-Collectivités est maintenu pour 2006. Sur la base des hypothèses économiques retenues, l'enveloppe normée devrait évoluer de 2,38 % pour 2006. La dotation globale de fonctionnement progresserait elle de 2,73 %.

La dotation de solidarité urbaine (DSU)

Elle augmentera de 120 M€ par an pendant 5 ans. On mise sur une croissance de 5% par an de la DSU 2004 jusqu'en 2009. En 2006, elle devrait progresser de ce chiffre par rapport aux montants notifiés par l'Etat.

1.2 Les autres partenaires de la commune.

Le Conseil Général du Rhône.

Un nouveau contrat triennal avec le Conseil Général est en cours de négociation pour la période 2005-2007. L'enveloppe pour Oullins au titre de ce contrat triennal sera de 1,3 M€

La Communauté Urbaine du Grand Lyon.

La masse globale de la dotation de solidarité mise en place lors du passage à la TPU s'élevait à 852 500€ pour Oullins en 2005, elle est annoncée comme pouvant baisser en 2006.

2 – Les orientations en matière de fonctionnement.

2.1 En matière de recettes.

Les recettes fiscales.

Elles comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties. Leur évolution résulte du seul fait de l'augmentation des bases fiscales. Cette estimation est de l'ordre + 3 % en 2006 à taux constant. Les recettes fiscales représentent 53 % des recettes réelles de fonctionnement (soit environ 10,850 M€).

Les dotations de l'Etat.

Nous estimons une croissance de 1 % de l'enveloppe globale des dotations sur la base de leur montant notifié en 2005 (environ 5,657 M€, montant inférieur à la prévision 2005 notamment pour la DSU). Nos estimations, hors produits exceptionnels, de cessions de

biens et reprise du résultat laissent entrevoir une croissance des recettes de fonctionnement de 2,2 %.

2.2 En matière de dépenses :

La ville se fixe plusieurs objectifs :

Limiter la hausse de la masse salariale : L'évolution du chapitre 012 (frais de personnel) est estimée à + 1 ½ % soit environ 9,887 M€.

Contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à un niveau voisin de l'inflation. Nous opérons un redéploiement des moyens et une meilleure adéquation avec les besoins.

Soutenir le secteur associatif : la ville apporte un soutien assez fort à l'ensemble des associations qui sont ses partenaires dans l'action municipale. L'enveloppe budgétaire qui y est consacrée se situe à 1,6 millions d'euros. Le niveau de cette enveloppe sera maintenu.

L'annuité de la dette passe de 1 141 500 € en 2005 à 980 000 € en 2006.

L'imbrication de tous ces éléments pour 2006 conduira à une stabilité du niveau des charges de fonctionnement.

3 – Perspectives d'investissement.

En terme d'investissement, nos estimations font envisager une enveloppe de 4,4 millions d'euros pour les travaux neufs et réhabilitations et de 3,1 millions d'euros pour l'entretien du patrimoine et l'équipement des services.

Les principales opérations sont conformes au programme du mandat :

- Réhabilitation du l'école Jean Macé
- Extension des vestiaires du stade du Merlo
- Création du pôle petite enfance à l'espace de la Bussière
- Conservation et réhabilitation du château de la Bussière
- Extension de la Piscine
- La création de stationnements en centre ville
- L'aide à l'investissement sur la ZAC Narcisse Bertholey
- Et enfin la création du parc naturel urbain du Merlo

Ces opérations devraient bénéficier de financements au titre du contrat triennal par le Conseil Général et de la CAF à hauteur de 30 % environ.

L'enveloppe de 3 millions d'euros précitée se répartit sur l'ensemble des équipements publics, écoles, locaux associatifs, mairie, voirie, espaces verts notamment. Citons au titre des opérations les plus significatives :

- Les travaux dans les écoles
- La réfection de la toiture de l'église
- L'aménagement du passage de la ville
- Une nouvelle phase de travaux au cimetière
- Les travaux de confortement des berges de l'Yzeron
- La pose d'une passerelle au niveau des locaux de la sécurité sociale

En terme de recettes d'investissement :

Le produit du FCTVA en 2006, calculé sur le montant des investissements réalisés en 2004 est estimé à 570 000 euros. La capacité de financement se situera à environ 1,7

millions d'euros sans la reprise de l'excédent 2005. Après constatation du résultat du CA 2005, l'excédent minorera en priorité le besoin d'emprunt pour 2006. Le niveau de l'emprunt, en inscription budgétaire, devrait se situer sur une enveloppe globale de 4,3 millions d'euros. L'année 2006 révèle un important soutien à l'investissement et à l'entretien du patrimoine.

En conclusion :

Nos orientations budgétaires pour 2006 sont les suivantes :

- Stabilité de la pression fiscale pour 2006, avec des taux maintenus.
- Un soutien important à l'investissement
- Une maîtrise de l'évolution des charges de personnel et d'exploitation.

DELIBERE

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire conformément aux dispositions de la loi relative à l'Administration Territoriale de la République.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET